

### SOMMAIRE

4<sup>ème</sup> Congrès de l'UNSA  
Groupe CDC ..... p.1

Avancement et promotion  
des fonctionnaires à la CDC en  
2021 ..... p.2-3

Mensualisation du 13<sup>ème</sup>  
mois pour les salariés  
de droit privé ..... p.3

Interview  
de Jérémie Bais..... p.4



Valérie Anso, Eric Dibling, Salomé Vaillant, Jorge Ricardo, Béhar Bénéïssa

## 4<sup>ème</sup> congrès de l'UNSA Groupe CDC : *un syndicat moderne et dynamique !*

Le 4<sup>ème</sup> congrès de l'UNSA CDC s'est achevé le 2 octobre 2020. Ce congrès a été riche en débats et en échanges avec plus de 200 congressistes. Il a permis de fixer la feuille de route de l'UNSA Groupe CDC pour les 4 prochaines années et d'élire une nouvelle équipe.

J'ai la fierté et la chance d'avoir été élue Secrétaire générale de l'UNSA Groupe CDC et je remercie une nouvelle fois les adhérents de l'Etablissement public et des filiales du Groupe CDC de m'avoir accordé leur confiance. C'est un immense honneur de prendre le relais après Luc Dessenne, qui a assuré cette fonction pendant de nombreuses années.

J'ai choisi d'inscrire l'UNSA dans la continuité en conservant sa ligne réformatrice, son pragmatisme et la recherche d'harmonisation des droits entre les personnels de droit public et les salariés. Avec mon équipe, nous développerons le syndicalisme de service et nous vous accompagnerons dans les transformations du monde du travail. Le syndicalisme doit se réinventer. La transformation ne doit pas faire peur. Cela est l'occasion de gagner des droits et de mettre l'humain en avant.

Nous avons un grand challenge à relever : garder l'ADN de l'UNSA tout en embrassant au mieux les opportunités de ce monde d'après. Mais nous sommes prêts et vous pourrez compter sur nous pour vous accompagner.

*Salomé Vaillant*

# AVANCEMENT ET PROMOTION DES FONCTIONNAIRES À LA CDC EN 2021

## L'UNSA TOUJOURS À VOS CÔTÉS, MAIS DANS DES CONDITIONS DIFFÉRENTES...

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique réforme les règles applicables à la promotion (changement de corps) et avancement (changement de grade) de la Fonction publique et par voie de conséquence à la Caisse des Dépôts.

Les CAP (Commissions Administratives Paritaires) ne seront désormais plus compétentes pour les promotions du tableau 2021 (qui prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021).

L'Établissement Public CDC, comme chaque administration, se devait d'établir, après un dialogue social avec les organisations représentatives, une procédure de promotion/avancement qui s'intitule « Lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels à la CDC ».

Même si comme d'autres organisations syndicales nous n'étions pas d'accord sur l'essence et l'incidence de cette loi, l'UNSA comme à son habitude a pris ses responsabilités et a participé activement à ces échanges jusqu'à proposer des ajustements significatifs, concrets, équitables et dans l'intérêt des agents.

Or, force est de constater que nous avons été longuement écoutés (9 mois environ d'échanges) mais que nous n'avons pas été entendus et que cela a accouché d'un texte qui relève plus de l'ambition d'être un bon élève de la Fonction publique (version nouveau monde), plutôt que d'être novateur et précurseur dans les quelques champs de latitude que nous laissait cette loi.

Aujourd'hui, les représentants des organisations syndicales sont totalement écartés de la composition de ces nouvelles commissions de promotion.

L'entre soi dominera, lézant par là même les notions de transparence et d'équité qui devraient en être le fil conducteur.

Sur ce sujet, la CDC a rompu avec sa tradition d'être avant-gardiste.

C'est ainsi que lors de notre instance nationale (CUEP du 23 juillet dernier), la Direction générale a validé ces lignes directrices de gestion (procédure promotion/avancement) d'une façon unilatérale.

### Concrètement, le calendrier est le suivant :

Les responsables de département RH devront transmettre les propositions des directions de leurs périmètre à DRH au plus tard :

- 16 octobre 2020 : pour la catégorie B hormis la classe exceptionnelle
- 23 octobre 2020 : pour la catégorie A
- 9 novembre 2020 : pour la catégorie C
- 27 novembre 2020 : pour la catégorie B classe exceptionnelle

### Date des commissions RH :

- 16 novembre 2020 : pour la catégorie B hormis la classe exceptionnelle
- 26 novembre 2020 : pour la catégorie A
- 8 décembre 2020 : pour la catégorie C
- 8 janvier 2021 : pour la catégorie B classe exceptionnelle

### Il est à noter que :

« Les supérieurs hiérarchiques devront informer les collaborateurs qu'ils proposent ; la proposition devra être formalisée sur la base d'un document « fiche de proposition » ; cependant cette proposition ne vaut pas décision ».

« Les chefs de service examineront de manière concertée dans le cadre de leur comité de direction ou assimilé les propositions des supérieurs hiérarchiques afin de décider de l'interclassement des dossiers au sein de leur structure et de valider ceux qui seront soumis à la commission d'avancement ».

« Les commissions de promotion seront constituées à raison d'une par catégorie, elles se réuniront à des dates différentes pour examiner l'ensemble des tableaux d'avancement relevant de la catégorie en cause ».



### Que nous reste-t-il pour vous accompagner ?

La loi "dans sa grande mansuétude !" a prévu l'existence d'un conseiller syndical qui pourra, sur demande, accompagner les agents non retenus à une promotion/avancement qui souhaiteraient exercer leur droit de recours après la publication des résultats.

L'UNSA estime que les moyens mis à la disposition du conseiller syndical sont très insuffisants, mais nous trouverons les moyens de vous accompagner et de défendre au mieux vos intérêts.

### L'UNSA a déposé auprès de la Direction une liste de 10 conseillers :

Jérémie Bais - Béhar Bénéissa - David Blé  
Eric Dibling - Penda Dioum - Laurence Morosini  
Jorge Ricardo - Salomé Vaillant  
Patricia Vincent-Lasbats - Céline Warin.

L'UNSA, UN SYNDICAT DE SERVICE ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES.

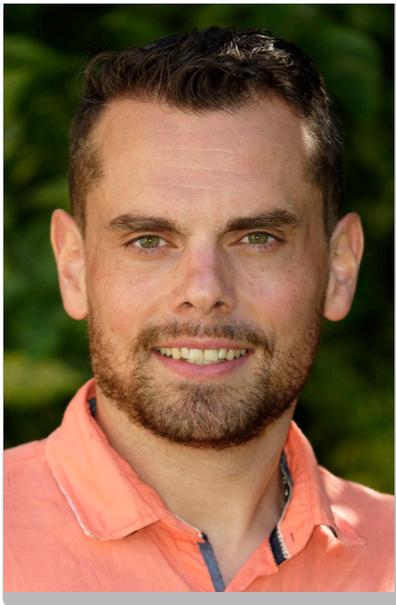
## Spécial Salarié

### LA MENSUALISATION DU 13<sup>ÈME</sup> MOIS POUR LES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ SERA-T-ELLE BIEN EFFECTIVE À PARTIR DE JANVIER 2021 ?

Fin 2019, la Direction a pris l'engagement de mettre en place la mensualisation du 13<sup>ème</sup> mois pour les salariés de droit privé en janvier 2021. Lors de la réunion des Délégués syndicaux du 9 septembre dernier, l'UNSA a relancé la Direction sur sa mise en œuvre. Tout en affirmant que cette disposition inscrite dans la NAO l'an passé était bien gérée par la DRH, la Direction n'a pas su répondre clairement sur une date de mise en œuvre effective.

L'UNSA veillera à ce que la Direction respecte ses engagements pris il y a plus d'un an.





# Jérémie Bais

**Membre du CSSCT National  
Réfèrent harcèlement**

**Jérémie, vous avez intégré l'équipe UNSA, il y a 3 ans, pouvez-vous nous faire une rétrospective ?**

Je suis arrivé à l'UNSA au mois de décembre 2017, afin de renforcer l'équipe du CHSCT au niveau local IDF, mais aussi au niveau National.

Au bout d'une année, suite aux réformes du dialogue social et aux élections professionnelles, j'ai été élu par mes pairs en tant que Secrétaire de l'instance IDF. J'y suis resté une année avant de partir du côté de la DRS Bordeaux pour des raisons personnelles, liées à mes origines mais aussi pour mon confort de vie dans cette grande et belle région Nouvelle-Aquitaine qui englobe maintenant "ma ville natale", Angoulême.

Je reste toutefois présent dans la capitale en raison de mes mandats nationaux et de ma proximité avec l'équipe parisienne et de mes anciens collègues basés à Paris.

**Qu'est-ce qui vous plait dans votre activité ?**

Depuis mes débuts professionnels dans la Fonction publique, j'ai eu le souci et l'envie bienveillante d'apporter aux autres ce qui incarne pour moi le sens du service, à savoir : l'écoute, le conseil, la protection, le soutien, et l'accompagnement qualitatif.

Cela afin de lutter contre les inégalités, les injustices, la violence, la discrimination et tout ce qui est contraire au respect et à la bienveillance dans le monde du travail.

Aussi, j'aime apporter mon aide à celles et ceux qui en ont besoin pour leur permettre de surmonter une épreuve, à atteindre un objectif, à sortir d'un conflit par le haut.

J'aime aussi réaliser mon travail en incarnant les valeurs de l'UNSA, dans toutes les situations professionnelles que nous

rencontrons mes collègues et moi au quotidien. C'est ça le sens du service pour moi, quand il est bien fait.

**Quels sont vos dossiers du dialogue social actuellement ?**

Je parlerai uniquement de mon périmètre car ils sont très nombreux.

Actuellement, le sujet majeur porte sur le plan de reprise d'activités à l'échelle nationale - nationale DR et au niveau local.

Il y a aussi la réforme des CAP et les négociations difficiles autour du point des "promotions" et des évolutions de carrière dans sa nouvelle forme (ordonnances Macron).

Je citerai un dernier point important puisqu'il impacte tous les agents, il s'agit du projet immobilier dans sa globalité.

Nous attendons et réclamons mes collègues et moi-même, un schéma directeur immobilier nous permettant de visualiser, de négocier et de préparer ce qui doit l'être autour des nouvelles orientations, organisations du monde du travail.

Avec la Covid-19, l'organisation du travail va changer, l'accord télétravail aussi du coup, le rapport entre collègues forcément aussi, le lien hiérarchique finalement aussi, toutes les cartes sont maintenant rebattues, puisque la table est à présent renversée. Le monde du travail

ne reviendra plus à ce qu'il était, et d'ailleurs tous les grands groupes préparent leur mue.

Ce sera à nous les syndicats de préparer l'avenir autour d'un dialogue social constructif comme j'aime l'incarner au sein des équipes de permanents de l'UNSA.

**Comment résumeriez-vous vos missions en un mot ?**

Équilibre... Ce mot sonne comme la volonté de rechercher perpétuellement la solution, le compromis, le juste milieu entre ce que nous voulons, ce que la CDC nous propose, et là où nous pouvons marcher ensemble sans piétiner le droit.

**Ce sera à nous les syndicats de préparer l'avenir autour d'un dialogue social constructif**

